



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

trafic

Question écrite n° 50137

Texte de la question

M. Thierry Mariani attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur le bilan fait par la direction régionale des douanes en matière de saisie de produits illicites durant l'année 2003. Il lui demande de bien vouloir lui préciser la quantité de cannabis saisie dans le département de Vaucluse. - Question transmise à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Texte de la réponse

Le département de Vaucluse relève de la compétence territoriale de la direction régionale des douanes et droits indirects de Provence. Cette circonscription participe pleinement à la lutte contre la fraude, notamment en matière de produits stupéfiants, et a intercepté 944,3 kilogrammes de cannabis au titre de l'année 2003. Ces résultats sont en nette progression par rapport à 2002 et permettent à cette direction d'occuper, pour ce produit, le huitième rang du bilan douanier national. Il convient néanmoins de souligner que cette drogue est généralement introduite en France par les points de passage de la frontière franco-espagnole, à savoir ceux du Perthus (Pyrénées-Orientales) et de Biriadou (Pyrénées-Atlantiques), et qu'à ce titre elle ne transite que rarement par le département de Vaucluse.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50137

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 2004, page 8591

Réponse publiée le : 11 janvier 2005, page 327